

Quand un juge américain demandait la clémence pour un ado accusé de viol

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **09:38**

Bonjour

Je ne sais pas si vous vous rappelez de cette affaire qui avait eu lieu l'an dernier.

En juin 2018, dans le New Jersey un adolescent de 16 ans s'était filmé en train de violer une fille du même âge lors d'une soirée et avait diffusé la vidéo.

La victime qui était alcoolisée n'avait aucun souvenir du viol, mais avait fini par tomber sur la vidéo et ses parents ont bien évidemment porté plainte.

Sauf que selon le juge, la victime de cette affaire n'était pas forcément la jeune fille violée. En effet, il avait relevé

[quote]

Issu d'une «bonne famille», ayant fréquenté une «excellente école» avec d'«excellentes notes», l'agresseur n'aurait pas le profil pour commettre un tel crime. Pis, le juge a estimé que les enquêteurs auraient dû expliquer à sa victime qu'elle risquait de détruire la vie de l'accusé en maintenant ses accusations.

[/quote]

<http://www.lefigaro.fr/international/etats-unis-un-juge-demande-la-clemence-pour-un-adolescent-de-bonne-famille-accuse-de-viol-20190703>

Le juge avait en effet estimé qu'une condamnation allait ruiner ses chances d'intégrer une prestigieuse Université.

Si tout comme moi vous avez envie de vomir, sachez que ce n'est pas encore le pire. On peut également lire dans la décision

« À part perdre sa virginité, la cour ne considère pas que la victime a souffert sur le plan physique ou émotionnel »

<http://www.rfi.fr/ameriques/20190703-etats-unis-clemence-demandee-violeur-bonne-famille-new-jersey>

???

Bien évidemment, les parents de la jeune fille ont interjetés appel.
L'arrêt a été rendu récemment et fort heureusement il annule la décision du juge.
L'auteur du viol sera finalement jugé comme un adulte car dans l'État du New Jersey les mineurs de plus de 15 ans sont jugés comme des adultes pour les crimes les plus grave.

Moralité : heureux de voir que la justice fini par triompher ! Mais c'est révoltant de voir qu'au XXI siècle des magistrats raisonnent encore comme au Moyen Age

Par **antmar**, le **04/07/2019** à **14:57**

[quote]

Mais c'est révoltant de voir qu'au XXI siècle des magistrats raisonnent encore comme au Moyen Age

[/quote]

C'est le problème avec les juges étatiques (non fédéraux), qui sont élus, inamovibles et siègent le plus souvent seuls : aucun contrôle, et ils peuvent adopter des raisonnements absurdes ou basés sur leurs convictions personnelles sans risque...

Pour lire la décision d'appel : [Justia](#)

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **15:16**

Un grand merci pour ce lien !

En effet, ce système est vivement critiqué

[quote]

Sandra Day O'Connor, ancienne juge à la Cour Suprême, a fait de la réforme de la sélection des juges des Etats son cheval de bataille depuis quelques années.

Elle dénonce la place de l'argent dans les élections des juges. Elle

évoque une menace sérieuse à l'indépendance de la justice pouvant jeter des suspicions sur l'impartialité des juges. Elle milite pour une sélection des juges des Etats fondée avant tout sur le mérite et non sur la capacité des intéressés à remporter une élection à la manière de politiciens aguerris.

[/quote]

<http://loiseaumoqueur.com/?p=1973#anote5>

Par **Yzah**, le **07/07/2019** à **17:04**

Cette affaire est révoltante. Un peu de justice, ce n'est pas trop tôt!

Par **Glohirm**, le **08/07/2019** à **02:02**

Bonsoir,

Une précision est à apporter. Selon ce que je lis, une autre juge du New Jersey a été placée sous les feux de la rampe pour ses positions prises dans une affaire de viol impliquant des mineurs. Ainsi, c'est dans une seconde affaire que les affreuses considérations sur la faiblesse du préjudice subi et la virginité de la victime ont été exposées. Cela dit, il faut quand même souligner que dans cette seconde espèce la jeune fille était âgée de seulement 12 ans ?. Heureusement, là encore, le juge d'appel est intervenu.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2019** à **11:58**

Bonjour

Merci pour ces précisions.

Et le pire c'est que comme le disais antmar ces juges n'ont de comptes à rendre qu'à leurs électeurs. S'ils restent populaire ils peuvent quasiment tout se permettre.

C'est là qu'on apprécie notre système de formation des magistrats malgré ses imperfections.